

**Province de Québec
Municipalité du Canton Ham-Nord**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le lundi 4 juin 2012, à la salle du Conseil, située au 474, rue Principale à Ham-Nord, à 20 heures

Sont présents : le maire, François Marcotte

et les conseillers :

Benoît Couture	Rémi Beauchesne
Dominic Lapointe	Rudy Nolette
Gilles Gauvreau	Steve Leblanc

Les membres présents forment le quorum.

2012-06-93 Lecture et adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR: **RÉMI BEAUCHESNE**

et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

que l'ordre du jour suivant soit accepté, en laissant l'item «divers» ouvert, madame Karine Darveau, directrice générale et secrétaire-trésorière, faisant fonction de secrétaire :

1. Mot de bienvenue
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux du 7 et du 22 mai 2012
4. Présentation des comptes
5. Demande raccordement égout - Steve Couture
6. Reddition de compte 2011 - Programme d'aide à l'entretien du réseau routier
7. Autorisation de présenter une demande au MDDEP - Jonathan Gouin
8. Renouvellement adhésion Copernic
9. Invitation inauguration de la résidence Le Chêne blanc
10. Règlement de concordance (7 Chutes) - Mandat Jacques Métivier
11. Demande SiropBec CPTAQ - Augmentation du périmètre urbain
12. Non-respect du contrat Gabsky
13. Demande de compensation - Forum Citoyen (Reporté)
14. Demande aide financière ou matériel - St-Jean-Baptiste
15. Divers :
 - a) Invitation - CRÉCQ
 - b) Proclamation des Journées de la culture
 - c) Assurance - C-21
16. Correspondance
 - a) Demande Cercle des Fermières
17. Période de questions
18. Clôture de séance

2012-06-94 Adoption des procès-verbaux du 7 et du 22 mai 2012

IL EST PROPOSÉ PAR: **BENOÎT COUTURE**

et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

que les procès-verbaux du 7 et du 22 mai 2012 soient acceptés, tels que rédigés.

2012-06-95 Présentation des comptes

IL EST PROPOSÉ PAR: **STEVE LEBLANC**

et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

que les comptes présentés, qui totalisent 104 744.95 \$ dont 25 617.10 \$ en déboursés pendant le mois, soit payés et la liste classée en dossier.

2012-06-96 Demande de raccordement à l'égout municipal - 784, rue Principale

IL EST PROPOSÉ PAR: **STEVE LEBLANC**

et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

que la demande écrite faite par Steve Couture et Nathalie Cusson pour que la Municipalité rallonge le service d'égout municipal jusqu'à leur propriété pour permettre le branchement soit refusé ;

que le conseil les autorise toutefois à venir se brancher sur le réseau d'égout municipal selon certaines dispositions :

- Prendre entente avec le propriétaire du 780, rue Principale et lui installer un clapet anti-retour;
- Défrayer tous les coûts, incluant d'éventuels bris à la chaussée, au réseau d'aqueduc ou au réseau d'égout.

2012-06-97 Reddition des comptes pour la subvention régulière annuelle 2011 du Ministère des Transports du Québec

ATTENDU QUE le Ministère des Transports a versé une compensation de 111 782.00 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2011 ;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts dont les municipalités sont responsables et situés sur ces routes ;

ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée de l'annexe A identifiant les interventions réalisées par la municipalité sur les routes susmentionnées ;

ATTENDU QU'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'annexe B dûment complétée.

POUR CES MOTIFS

IL EST PROPOSÉ PAR: **GILLES GAUVREAU**

APPUYÉ PAR: **STEVE LEBLANC**

et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

QUE la Municipalité du Canton de Ham-Nord informe le Ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

2012-06-98 Autorisation à M. Jonathan Gouin de présenter une demande au MDDEP

IL EST PROPOSÉ PAR: **GILLES GAUVREAU**

et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

d'autoriser Jonathan Gouin à présenter une demande au Ministère du développement durable et des parcs (MDDEP) pour son projet d'entreprise.

2012-06-99 Renouvellement adhésion Copernic 2012-2013

IL EST PROPOSÉ PAR: **RÉMI BEAUCHESNE**

et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

de renouveler l'adhésion à Copernic pour les années 2012-2013 au montant de 50 \$.

2012-06-100 **Règlement de concordance (Sept-Chutes) - Mandat à l'urbaniste Jacques Métivier**

IL EST PROPOSÉ PAR: **RUDY NOLETTE**

et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

DE mandater l'urbaniste Jacques Métivier, pour un montant de 600 \$, afin de préparer le règlement de concordance relatif à la modification du Règlement de zonage pour l'agrandissement de l'affectation villégiature au Développement des Sept-Chutes.

2012-06-101 **Demande de SiropBec pour vendre une partie du 694 Principale et agrandir le périmètre urbain**

ATTENDU QUE la Municipalité du Canton de Ham-Nord a reçu une demande de SIROP-BEC enr. SENC en vue de vendre une partie de terrain aux différents propriétaires riverains de la 4e avenue ;

ATTENDU QU'il n'y a aucune activité agricole de ce côté de la rivière ;

ATTENDU QU'il s'agit d'une zone inondable, donc non-exploitable ;

ATTENDU QUE l'exclusion de ce terrain (partie des lots 45A, 46 A et C et 47 du rang B du Canton de Ham)n'affectera pas l'agriculture sur la superficie restante des lots;

ATTENDU QU'il n'y a présentement aucune activité agricole sur les terrains visés ;

ATTENDU QUE l'exclusion de ces terrains sera bénéfique pour les propriétaires riverains qui ont démontré de l'intérêt et qui auront la possibilité d'acheter ces terrains afin d'agrandir respectivement leur terrain résidentiel ;

IL EST PROPOSÉ PAR: **BENOÎT COUTURE**

et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

QUE la Municipalité présente à la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ) une demande d'exclusion de la zone agricole pour cette partie de terrain (lots 45A, 46 A et C et 47 du rang B du Canton de Ham) en vue d'agrandir le périmètre urbain.

2012-06-102 **Résiliation du contrat entre la Municipalité du Canton de Ham-Nord et Gabsky Communications inc.**

ATTENDU QUE la Municipalité de la Municipalité du Canton de Ham-Nord a créé, par son Règlement numéro 428, un système communautaire de télécommunication sur le territoire de la Municipalité en vue de la fourniture du service internet haute vitesse et les conditions de son utilisation ;

ATTENDU QUE la Municipalité du Canton de Ham-Nord et Gabsky Communications inc., par son président, Gabriel Paradis, ont signé un contrat en date du 3 mars 2009 ;

ATTENDU QU'une des conditions de l'article 3.3 du contrat spécifie que :

" L'entrepreneur ne peut faire cession du contrat en tout ou en partie sans l'autorisation écrite de la Municipalité. La Municipalité n'est pas tenue en aucun cas de justifier, motiver ou expliquer son refus. "

ATTENDU QUE Gabsky Communications a fait défaut de respecter les disposition du contrat concernant la cession ou le transport du contrat, selon l'article 17 j) ;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une lettre adressée aux "clients", sans aucun avis particulier à la Municipalité, les informant de la création d'une nouvelle compagnie, soit Québec Internet Inc., pour les desservir en service internet ;

ATTENDU QU'il y a eu transaction entre les compagnies Gabsky Communication inc. et Québec Internet inc. pour offrir le service internet haute vitesse à Ham-Nord ;

IL EST PROPOSÉ PAR: RUDY NOLETTE
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

QUE la Municipalité du Canton de Ham-Nord, se basant sur les articles 3.3 et 17 j) du contrat entre la Municipalité et Gabsky Communications inc., résilie le contrat signé le 3 mars 2009 qui la lie à Gabsky Communication inc. pour défaut de l'entrepreneur;

QUE la date effective du bris de contrat sera le 30 septembre 2012 ;

QUE la Municipalité avisera les clients d'internet haute vitesse du bris de ce contrat.

2012-06-104 Demande d'aide financière ou matérielle - Fête de la St-Jean-Baptiste

IL EST PROPOSÉ PAR: RUDY NOLETTE
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

QUE la demande d'aide pour la célébration de la St-Jean-Baptiste soit autorisée, notamment :

- par l'utilisation du tracteur de la municipalité ;
- par du temps de l'employé de la municipalité pour le transport de matériaux au site ;
- par l'impression de photocopies.

Il est également fait mention :

1. de la demande du conseiller Steve Leblanc d'installer des pancartes avertissant de la présence de conduites d'égouts.

L'assemblée est ajournée au lundi, 18 juin, à 20 h.

François Marcotte, maire

Karine Darveau, directrice générale et secrétaire-trésorière